Nations Unies E/CN.18/2015/L.1/Rev.1

Conseil économique et social

Distr. limitée
13 mai 2015
Français
Original : anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts
Onzième session
New York, 4-15 mai 2015
Point 8 de l'ordre du jour

Projet de déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau du Forum des Nations Unies sur les forêts à sa onzième session

Arrangement international sur « Les forêts que nous voulons : l'après-2015 »

Nous, ministres responsables des forêts, réunis pour le débat de haut niveau du Forum des Nations Unies sur les forêts à sa onzième session, avons adopté la déclaration suivante :

1. Nous soulignons le rôle vital que jouent tous les types de forêts et les arbres hors forêt dans la réalisation d'un développement durable, à savoir du développement économique et social et de la protection de l'environnement;

2. Nous soulignons également que plus de 1,6 milliard de personnes dépendent des forêts, qui constituent un moyen de subsistance, un bassin d'emplois et une source de revenus et fournissent une large gamme de biens et de services permettant de surmonter nombre d'obstacles sérieux au développement durable;

3. Nous faisons valoir que les forêts et la gestion durable des forêts apportent de nombreux bienfaits aux habitants de la planète, dont elles contribuent à améliorer la vie et le bien-être, car il importe de vivre en harmonie avec la nature;

4. Nous réaffirmons notre solide attachement aux forêts et à la gestion durable de tous les types de forêts. La gestion durable des forêts est essentielle pour engager des réformes profondes et relever les défis majeurs que sont l'élimination de la pauvreté, une croissance économique et des modes de subsistance viables, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'égalité des sexes, la préservation des valeurs culturelles et spirituelles, la santé, la qualité de l'eau et l'approvisionnement en eau, la production d'énergie, l'atténuation des effets des changements climatiques et l'adaptation à ces effets, la lutte contre la désertification, la réduction des risques de tempête de sable et de poussière, la préservation de la diversité biologique, la gestion durable des sols et des terres, la protection des bassins versants et la réduction des risques de catastrophe;

15-07656 (F) 130515 130515

Merci de recycler

5. Nous sommes profondément préoccupés par la déforestation et la dégradation des forêts qui continuent de toucher de nombreuses régions, et nous affirmons qu'il faut inverser cette tendance;

6. Nous soulignons qu'il faut continuer à faire comprendre à tous en quoi consiste la gestion durable des forêts et à coopérer, dans un cadre tant international que bilatéral, pour diffuser cette idée et lutter contre les facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts, notamment en améliorant la gouvernance des forêts, c'est-à-dire en garantissant les droits fonciers et en faisant participer les parties concernées;

7. Nous saluons les efforts déployés par les pays et les parties concernées pour faire progresser la gestion durable de tous les types de forêts, notamment l'action collective menée par les populations autochtones et locales dans la gestion durable des forêts;

8. Nous soulignons le rôle essentiel que jouent les grands groupes et les autres parties prenantes dans la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts;

9. Nous considérons que le Forum des Nations Unies sur les forêts, par son caractère universel et l'étendue de son mandat, joue un rôle déterminant, car il permet de relever les défis et de régler les problèmes de manière globale et intégrée dans le domaine des forêts et facilite la coordination des politiques et la coopération, nécessaires pour assurer la gestion durable de tous les types de forêts et des arbres hors forêt. Nous encourageons les autres instances, initiatives et mécanismes compétents à coopérer avec le Forum en vue de parvenir à une gestion durable des forêts;

10. Nous saluons l'importance du Forum, enceinte de réflexion stratégique sur la promotion de la gestion durable des forêts, et décidons de reconduire l'arrangement international concernant les forêts, soulignant qu'il faut tirer parti des possibilités qu'offre le Forum et favoriser la coopération et les effets de synergie;

11. Nous nous félicitons des progrès accomplis par les autres instances compétentes dans le domaine des forêts, en particulier les Conventions de Rio[1], de la contribution qu'elles continuent d'apporter à la gestion durable des forêts et de l'importance de leur coopération et de leur complémentarité avec l'arrangement international;

12. Nous affirmons que l'arrangement international devra jouer après 2015 un rôle décisif en favorisant la réalisation des objectifs et cibles de développement durable relatifs aux forêts qui seront examinés, en vue de leur adoption, au sommet des Nations Unies de septembre 2015;

13. Nous soulignons qu'il faudra redoubler d'efforts à tous les niveaux pour atteindre les objectifs de l'arrangement international après 2015 et qu'il faudra mettre en place un arrangement plus solide et plus efficace pour la période 2015-2030;

[1] La Convention sur la diversité biologique, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

14. Nous, ministres responsables des forêts, nous engageons :

a) À assurer une gestion durable des forêts, comme le prévoit l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, compte tenu des différences qui existent entre les points de vue, les méthodes, les modèles et les outils, notamment en renforçant l'application dudit instrument et en prenant des mesures aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial pour réaliser les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts;

b) À s'atteler avec détermination à élaborer, pour l'après-2015, un arrangement international plus solide et plus efficace, le but étant de promouvoir activement l'importance vitale des forêts dans le programme mondial de développement durable, de s'employer davantage à assurer la gestion durable des forêts, de faire progresser la concertation, notamment avec les grands groupes, et de stimuler la collaboration, la coopération et la coordination entre toutes les organisations, conventions et les autres mécanismes compétents dans le domaine des forêts;

c) À promouvoir l'intégration des objectifs de gestion durable des forêts et des engagements énoncés dans l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts dans nos stratégies de réduction de la pauvreté, nos stratégies nationales de développement durable et nos politiques sectorielles, ainsi que la réalisation coordonnée de ces objectifs et engagements avec les autres initiatives relatives aux forêts;

d) À appuyer les travaux du Partenariat de collaboration sur les forêts afin d'améliorer la cohérence et la complémentarité de l'action menée sur les questions relatives aux forêts et à promouvoir l'intégration des objectifs de gestion durable des forêts dans les stratégies et programmes des organisations membres du Partenariat, si nécessaire;

e) À adopter des stratégies intersectorielles et à stimuler la collaboration afin de lutter contre les facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts de manière cohérente et coordonnée, et à valoriser davantage les biens et services forestiers;

f) À revoir et, si nécessaire, améliorer la législation relative aux forêts, dans le respect des législations, politiques et priorités nationales, à la faire mieux appliquer et à promouvoir la bonne gouvernance à tous les niveaux afin de contribuer à la gestion durable des forêts, de créer un environnement favorable aux investissements dans ce domaine et de combattre et éliminer les pratiques illégales, et à faire mieux respecter les droits fonciers;

g) À continuer de lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts et à promouvoir le commerce des produits issus de forêts gérées de manière durable et exploitées en toute légalité;

h) À promouvoir la gestion durable de tous les types de forêts, notamment :

i) En soulignant qu'il importe de mobiliser des ressources nouvelles et supplémentaires de toute origine et de prendre des mesures pour permettre aux pays d'accéder plus facilement à ces fonds et de les utiliser à bon escient, en veillant à mieux coordonner tous les instruments et mécanismes de financement, existants et nouveaux, et à les utiliser dans le respect des principes de l'efficacité de l'aide;

ii) En continuant d'améliorer le développement des capacités, notamment par la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement selon des modalités arrêtées d'un commun accord;

iii) En renforçant l'arrangement international concernant les forêts et ses composantes pour s'assurer qu'ils sont en mesure d'exercer leurs fonctions;

i) À renforcer la coordination et la collaboration sur toutes les questions relatives aux forêts et à promouvoir la complémentarité de l'arrangement international et des autres mécanismes spécialisés ou intersectoriels et la cohérence de leur action;

j) À associer pleinement toutes les parties prenantes aux travaux de l'arrangement international concernant les forêts;

k) À renforcer le contrôle, l'évaluation et la remontée de l'information au niveau national et à donner à l'arrangement international plus de moyens pour aider les pays dans cet effort, le but étant de réaliser les objectifs de l'arrangement international, notamment d'appliquer l'instrument juridiquement non contraignant sur tous les types de forêts, les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et les objectifs et cibles de développement durable relatifs aux forêts qui seront examinés, en vue de leur adoption, au sommet des Nations Unies de septembre 2015;

15. Nous invitons :

a) La troisième Conférence internationale sur le financement du développement à s'intéresser à titre prioritaire à la question du financement des forêts et de la gestion durable des forêts;

b) Les membres du Forum, les institutions financières et le secteur privé à veiller à ce que les investissements et le financement du développement prennent en compte le rôle des forêts dans l'élimination de la pauvreté et le développement durable, à financer en priorité la gestion durable des forêts et à faire reconnaître son importance, notamment en valorisant les services et les biens publics issus de l'exploitation des forêts;

c) La Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à étudier, dans les limites de son mandat, l'importance des forêts et de la gestion durable des forêts dans l'atténuation des effets des changements climatiques et l'adaptation à ces effets;

d) Les conférences des Parties à la Convention sur la diversité biologique, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à examiner, conformément à leurs mandats respectifs, les résultats du futur arrangement international concernant les forêts, et nous invitons également leurs secrétariats à continuer de participer activement, selon les besoins, au Partenariat de collaboration sur les forêts ainsi qu'aux travaux du Forum et du Partenariat;

e) Les initiatives de financement existantes ou nouvelles, notamment le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds vert pour le climat, à contribuer à la gestion durable des forêts dans le cadre de leurs mandats respectifs;

f) Les instances et conférences susmentionnées et le sommet des Nations Unies chargé d'adopter le programme de développement pour l'après-2015 à considérer la présente déclaration comme la contribution du Forum aux conclusions de leurs travaux, et, à cet égard, nous prions le Secrétaire général de leur présenter notre déclaration par la voie officielle;

16. Nous décidons de nous réunir de nouveau pour continuer de renforcer le Forum, examiner les progrès accomplis dans l'application de l'arrangement international concernant les forêts après 2015 et réfléchir aux moyens d'améliorer encore la gestion durable des forêts à tous les niveaux.